

**Conseil d'administration
Séance du 09 décembre 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 91/2024	QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION Renouvellement de formation
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 22 novembre 2024

Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme Inter-Universitaire « Pratiques Médicales en Santé au Travail » (UFR Médecine).

Document annexé.

A Saint Etienne le 10 décembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

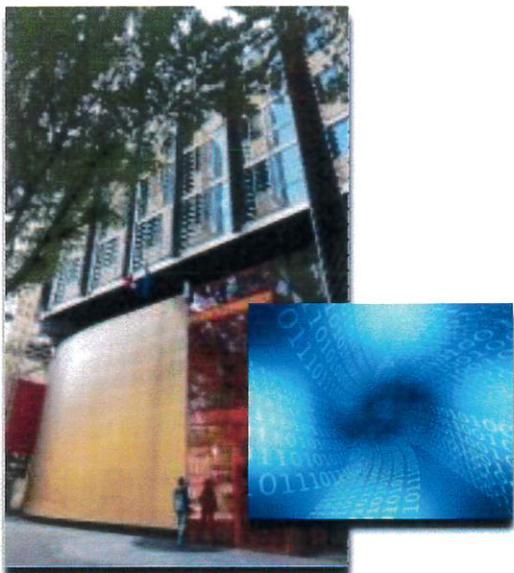
ABST : 0

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme Inter-Universitaire

Mention : Médecine

Pratiques Médicales en Santé au Travail (DIU)



Faculté de Médecine

Composante de rattachement :

Statut de la demande

Renouvellement

Soumission du dossier à la CFVU du :

22/11/2024

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2022-2023		29 (pour 4 années consécutives)				
2023-2024		29 (pour 4 années consécutives)				
2024-2025		29 (pour 4 années consécutives)				

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Diplôme avec une bonne participation sur les 4 années et bonne coordination entre les universités.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

La Faculté de Médecine suit la mise à jour de la maquette de Clermont-Ferrand (UCA) dans un souci d'harmonisation.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
DUTHEIL	Frédéric	frederic.dutheil@uca.fr
FONTANA	Luc	luc.fontana@chu.st-etienne.fr
PELISSIER	Carole	carole.pelissier@chu-st-etienne.fr
BONNETERRE	Vincent	VBonneterre@chu-grenoble.fr
CHARBOTEL	Barbara	barbara.charbotel@univ-lyon1.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBÈRE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr
COUTEAU	Nathalie	nathalie.couteau@univ-st-etienne.fr
LABICH	Hafida	hafida.labich@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Université de Clermont-Ferrand (porteuse), Université Claude Bernard Lyon 1, Université de Grenoble.

◆ Eléments de contexte

Eléments de contexte : La loi 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, puis les décrets 2012-135 et 2012-137 du 30 janvier 2012, ont modifié le Code du travail et, en particulier, l'organisation de la médecine du travail et le fonctionnement des services de santé au travail. Le Code du travail a ainsi créé une nouvelle catégorie de médecins exerçant la médecine du travail au sein des services de santé au travail et des entreprises. Ces médecins ont, selon les termes de l'article R4623-25 du Code du travail, l'appellation de « collaborateurs médecins ». Le Code édicte que : « Les services de santé au travail ou les employeurs peuvent recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'Ordre des Médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qui les assiste dans leurs missions ».

Ces médecins ont donc vocation à devenir médecins du travail à part entière après qualification par l'Ordre des Médecins. En effet, selon l'article R 4623-2 du Code du travail, un médecin doit être qualifié en médecine du travail pour exercer cette spécialité.

A la suite de cette modification du Code, des discussions ont été menées entre la section Formations et Compétences du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), la direction générale du travail (DGT) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le Collège des enseignants hospitalo-universitaires de médecine du travail (CEHUMT). Ces discussions ont abouti à des principes de formation, un cadre et un programme. Il a été décidé que la formation des collaborateurs médecins serait de nature exclusivement universitaire, sous forme d'un diplôme inter-universitaire, devant être organisé dans chaque région / inter-région du DES de médecine et santé au travail et piloté par la Commission interrégionale du DES de la spécialité. Les objectifs, le contenu, la durée, les modalités d'enseignement théorique et pratique, les modalités de validation, ont été définis par un groupe de travail du CEHUMT de façon à harmoniser les DIU.

◆ Objectifs

Objectifs

Objectif global de formation : Ce DIU est une formation **diplômante** en Santé au Travail destinée à former les médecins du travail, conformément à la réglementation (Code du Travail, article R4623-2). L'obtention de ce D.I.U ne permet pas l'accès automatique à la **qualification**. Il en est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'accès à la spécialité selon les critères de la Commission nationale de première instance de la spécialité du CNOM et éventuellement de la Commission nationale d'appel.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des connaissances et des compétences en Santé au Travail qui lui permettront d'assurer les missions relevant des services de prévention et de Santé au travail (Code du travail, article L4622-2) et en particulier celles confiées aux médecins du travail (Code du travail, article R4623-1)
- Maîtriser le contexte du monde du travail et les spécificités des entreprises / employeurs affiliés aux différents régimes (général, agricole, fonction publique, etc.)

- Mettre en relation santé et conditions de travail
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi
- Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés
- Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projets ...)
- Être capable de mener ou de conseiller, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale, en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- Être capable de conseiller l'entreprise sur la prévention des risques professionnels

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 2 Maximum : 20
Public cible Cf Annexe 2	<input type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? oui
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+7 Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences : Médecins & Médecins étrangers en Procédure d'Autorisation d'Exercices (PAE)
Modalités de candidature	Être titulaire du diplôme de docteur en médecine, avoir validé un diplôme d'études spécialisées (DES ou équivalent cf ancien régime), et remplir les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir au moins trois ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins ou être médecin étranger en Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE) - Et avoir un contrat de travail à 80% temps plein au minimum, dûment enregistré au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en France, avec une mission de collaborateur médecin, ou, à défaut, une promesse d'embauche comme collaborateur médecin - Et avoir un médecin tuteur encadrant, lui-même inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins en

	<p>France, en qualité de médecin du travail (fournir l'attestation signé du médecin tuteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'est pas demandé d'autre prérequis que ceux cités dans les conditions d'éligibilité. <p>Cas particulier : dérogations possibles après accord de la commission pédagogique pour des situations exceptionnelles (raisons de santé, familiales, etc.), notamment les médecins ayant moins de trois ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, ou un contrat de travail inférieur à 80% temps plein.</p> <p>Un médecin qui aurait déjà validé une partie des modules, qu'il ait obtenu ou non un diplôme, et qui souhaiterait obtenir le présent DIU pourra être dispensé de certains modules, via une commission de dispense (composée des membres de la commission pédagogique). Dans tous les cas, les examens de fin d'Année 1 et de fin d'Année 2 devront être validés pour obtenir le diplôme. Ces examens porteront sur l'ensemble du programme, y compris des modules éventuellement dispensés.</p> <p>Les modules de ce DIU sont également ouverts séparément à des médecins du travail déjà formés. Dans ce cadre, il n'y a plus d'obligation de médecin tuteur. Pour chaque module, une attestation de suivi sera délivrée.</p>
Durée de la formation	Pluriannuelle
Modalités pédagogiques	Hybride
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Examens de fin de formation uniquement
Session de rattrapage	oui
Stage	oui
Projet	non
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	oui
Soutenance orale	oui
	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

Durée d'études	4 ans	
Nombre d'heures total	236 heures de CM + pratiques professionnelles	
Calendrier de la formation	Début d'enseignement	Début année universitaire Année 1
	Fin d'enseignement	Fin année universitaire Année 4
	Période d'examen	Examens écrits : Juin Année 1 et Juin Année 2 Mémoire / soutenance orale : Juin Année 4

Lieux de la formation :

- Faculté de Médecine Université Clermont Auvergne (UCA)
- Faculté de Médecine Université Jean Monnet - Saint-Etienne (UJM)
- Faculté de Médecine Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCLB)
- Faculté de Médecine Université Grenoble Alpes (UGA)

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation ; les médecins étrangers lauréats des épreuves de vérifications des connaissances (EVC) et rentrant en PAE peuvent intégrer la formation en cours d'année scolaire s'ils ont suivi le début de l'année scolaire en auditeur libre, à partir du moment où ils satisfont à toutes les autres conditions (diplôme de médecine, contrat de travail à au moins 80%, tuteur, prise en charge de la formation par l'employeur, ... cf Modalités d'admission ci-dessous).

Pour être complet, un dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation,
- Un CV
- Une copie du diplôme de doctorat en médecine, du diplôme d'études spécialisées (DES) et potentiellement d'autres diplômes indiqués dans le CV
- Une attestation d'inscription au tableau de l'ordre des médecins en France ; ou pour les médecins en Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE), une copie d'admissibilité aux Epreuves de Vérifications des Connaissances (EVC)
- Une copie d'une pièce d'identité valide
- La justification de 3 ans d'exercice de la médecine
- Un contrat de travail ou une promesse d'embauche en tant que médecin collaborateur, à 80% temps plein au minimum, avec une mission de collaborateur médecin
- Une attestation d'acceptation de la qualité de tuteur produite par un médecin diplômé / qualifié en santé au travail, issu de la même structure, ou a minima légitime pour exercer sur l'effectif pris en charge par le médecin collaborateur (prérequis pour la délégation de tâches). Le tuteur doit être dûment enregistré au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en France. Cette attestation précise la quotité de temps d'exercice du médecin tuteur et s'il tutore déjà d'autres étudiants sur la même période.
- Une attestation de prise en charge de la formation par l'employeur

Les dossiers de candidatures font l'objet d'un premier examen au niveau local (complétude du dossier et analyse de chaque demande), puis les **inscriptions** sont **validées début juillet** par un comité pédagogique régional composé d'enseignants des 4 sites universitaires partenaires.

Il n'est pas utile de candidater auprès des différentes universités co-organisant le DIU. En revanche, le candidat doit déposer son dossier d'inscription au sein de l'université correspondant à son option préférentielle. Si cette option ne pouvait se concrétiser par défaut de place encore disponible, son dossier serait automatiquement proposé à une autre université co-organisatrice du DIU.

Les candidatures issues de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) seront priorisées.

Des dérogations pourront être accordées par le conseil de perfectionnement après examen du dossier, en particulier :

- Les médecins en formation dans des cursus particuliers, ou titulaires de diplômes correspondants mais non qualifiés (master belge de l'université de Louvain, diplôme de l'Institut National de Médecine Agricole, Procédure d'Autorisation d'Exercice, médecins étrangers titulaires d'un diplôme leur permettant d'exercer dans leur pays...) et qui doivent intégrer le statut de collaborateur médecin feront valoir les compétences acquises en médecine du travail dans leur dossier de candidature
- Pour le cas particulier des candidats titulaires de moins de 3 ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, l'avis de la commission interrégionale du DES de médecine du travail sera sollicité
- Les candidats ne remplissant pas les critères d'admission ci-dessus seront également soumis à l'avis de la commission interrégionale du DES de médecine du travail

Commission de dispense

En raison d'une **expérience professionnelle significative, d'actions de formation professionnelle suivies ou engagées et/ou de stages pratiques jugés pertinents**, une commission de dispense pourra statuer à la demande du candidat sur des équivalences (justificatifs à l'appui : attestations, ...).

Cette commission de dispense peut se prononcer soit à l'entrée en formation (phase de sélection : candidature) soit en cours de cursus si le professionnel apprenant justifie d'éléments jugés pertinents.

Les médecins étrangers bénéficiant de la Procédure d'Autorisation d'Exercice peuvent avoir une durée de formation réduite de 3 ans au lieu de 4 (les deux dernières années se feront en une seule).

Cette commission de dispense est composée de la manière suivante :

- Responsable pédagogique
- Deux enseignants intervenants dans le cadre du diplôme visé

La composition de la commission de dispense sera définie chaque année universitaire.

Elle statuera sur l'objet précis de la dispense : année(s) de formation théorique, de formation pratique, mémoire, et décidera de l'année d'inscription correspondante. Par exemple, un candidat pourra avoir une dispense de l'année 3 (et réaliser ainsi la formation en 3 ans : années 1, 2, et 4).

Refus d'inscription ou de poursuite d'études

Si au terme des quatre ans de formations, un candidat n'a pas été en mesure de valider l'ensemble des unités, la commission peut autoriser **une** réinscription.

Si après réinscription, il s'avère qu'un candidat ne remplit pas les conditions pour terminer sa formation dans un délai raisonnable, le conseil (commission interrégionale) peut refuser toute nouvelle réinscription.

Description de la formation :

1. Organisation générale de la formation :

La durée de la formation est de 4 années universitaires, de formation en alternance, théorique et pratique. Elle est divisée en deux parties :

- Une première **phase socle de 2 ans**, destinée à acquérir les compétences générales nécessaires à l'exercice du métier de médecin de travail. Les **enseignements** ont lieu dans les 4 universités partenaires. Chaque année comprend au minimum 93 heures de cours.
- Une deuxième **phase d'approfondissement de 2 ans**, marquée par des **parcours pratiques individualisés** et la préparation d'un travail original restitué sous forme d'un **mémoire** et d'une **présentation orale**. Ces enseignements ont majoritairement lieu dans l'université d'inscription. Cette phase peut être ramenée à une durée d'un an après avis de la commission de dispense en raison d'une expérience professionnelle significative (cf VII – Modalités d'admission).

Certains modules de ce DIU sont également ouverts séparément à des médecins du travail déjà formés.

Pour Saint-Étienne : modules 8 et 16 (avec un tarif par module)

2. Organisation en détail de la formation :

- **Phase socle de 2 ans – programme des enseignements : (voir le programme détaillé en annexe)**

Les nouveaux inscrits en 1^{ère} année d'inscription (Année 1) auront systématiquement le module de « Protocolisation, délégation, Rôle des tuteurs » (module 1) et le module de « Règlementation » (module 2), indispensables à l'exercice du métier de médecin du travail.

Les autres modules sont communs aux Années 1 et 2, et seront réalisés alternativement une année sur deux (années impaires et années paires). *Une année scolaire va de Septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

Les candidats doivent obligatoirement passer leur examen dans leur université d'inscription.

Chaque faculté pose une question par module réalisé.

La durée de l'examen écrit peut être adaptée par le comité pédagogique en fonction de la nature des questions.

En cas d'échec à l'examen écrit :

- Si échec à l'examen écrit de fin de chaque année : passage d'un examen de rattrapage « 2^e session » en septembre de l'année suivante.

- Si échec au rattrapage : possibilité de repasser l'examen deux ans plus tard lorsque le candidat est en année 3 ou 4 (les cours de la phase socle ayant un cycle de deux ans).
- Pour des situations particulières, le comité pédagogique conserve la possibilité de réaliser une épreuve de rattrapage sous un format oral (jury constitué d'au moins 3 membres).

- **Phase d'approfondissement de 2 ans : parcours pratiques individualisés** et la préparation d'un travail original restitué sous forme d'un **mémoire** et d'une **présentation orale**. Ces enseignements ont majoritairement lieu dans l'université d'inscription.

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Phase socle (2 ans – voir programme pédagogique détaillé en annexe 4)	Obligatoire	194				
Phase d'approfondissement (2 ans – voir programme pédagogique détaillé en annexe 4)	Choisissez un élément.		42			
Totaux		236				

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>Les apprenants doivent obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 (Epreuve écrite, Validation de l'exercice pratique, Soutenance)</p> <p>Compensation entre les UE : Non</p>
---	--

<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	<p>En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? : OUI en cas de moyenne générale inférieure à 10/20, chacune des Années 1, 2 et 4.</p>
---	--

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Professeur Luc FONTANA, PU-PH	Santé au travail
Professeur Carole PELISSIER, PU-PH	Santé au travail

Équipe pédagogique	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Professeur Luc FONTANA, PU-PH	Médecine du Travail
Professeur Carole PELISSIER, PU-PH	Médecine du Travail
Dr Pierre CARCASSET, C.C.A	Médecine du Travail

Composition du jury :

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Personnel de l'Université Jean Monnet (pour toutes les années)

- Pr Luc FONTANA, Faculté de médecine Jacques Lisfranc, service de santé au travail CHU de Saint Etienne
- Pr Carole PELISSIER, Faculté de médecine Jacques Lisfranc, service de santé au travail CHU de Saint Etienne
- Dr Pierre CARCASSET, Faculté de médecine Jacques Lisfranc, service de santé au travail CHU de Saint Etienne

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne (pour les années 1 et 2)

- Pr Vincent BONNETERRE, PU-PH, Université Grenoble Alpes / CHU de Grenoble
- Pr Barbara CHARBOTEL, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Jean-Baptiste FASSIER, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Frédéric DUTHEIL, PU-PH, Institut de Médecine du Travail (UCA) / Santé-Travail-Environnement (CHU Clermont-Ferrand).

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
Pas d'inscriptions en FI		

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
Année 1 : 4 800 € Année 2 : 4 800 € Année 3 : 1 800 € Année 4 : 1 800 €		

Inscription par module :

Module 8. Maintien dans l'emploi et pathologie chronique (700 euros) Module 16 : Infectiologie et Prévention (700 euros)

Visa du contrôleur de gestion du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Programme détaillé
DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail

Année 1 (1^{ère} année d'inscription) – exemple d'une année impaire

*Une année scolaire va de Septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

UJM

Faculté de Médecine Jacques Lisfranc

Total = 94h

Total = 93h (modules fixes 14h + modules communs 79h)

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

1. Protocolisation, délégation, Rôle des tuteurs – Clermont-Ferrand – 7h

(Uniquement pour les médecins inscrits à l'UCA)

Médecins + Tuteurs

Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} vendredi d'octobre Année 1	9h00-12h00	Frederic DUTHEIL Gil BOUDET	Parcours Hygiène Industrielle-Faculté Médecine, Parcours Pathologies professionnelles-CHU, Parcours Prévention CARSAT, Parcours Règlementation DIRECCTE, Spécificités du CRRMP
	13h00-17h00	Nadège GRANET	Responsabilités respectives des médecins tuteur et collaborateur Modalités de délégation, contrôle, protocolisation

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

2. Législation – Lyon – 14h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} mercredi de novembre Année 1	9h00-12h00	Barbara CHARBOTEL	Accidents du travail et maladies professionnelles, de la reconnaissance à l'indemnisation Systèmes complémentaires : CRRMP, FIVA. Cas cliniques.
	13h-16h30	B. AURELLE	L'inspection du travail. Son rôle dans l'entreprise et auprès des salariés. Relation avec le médecin du travail.
1 ^{er} jeudi de novembre Année 1	9h00-12h00	C. PETE-BONNETON J. LASSERRE RAMPON	Surveillance médicale en santé au travail, aspects réglementaires, examens complémentaires, dossier médical en médecine du travail : aspects réglementaires. Aptitude inaptitude médicale : aspects réglementaires et présentation des cas pratiques.
	13h-16h30	P. MEYER	L'inspection du travail. Son rôle dans l'entreprise et auprès des salariés. Relation avec le médecin du travail.
1 ^{er} vendredi de novembre Année 1	9h00-12h00	C. PIRON	Organisation administrative des services de santé au travail. Les personnels des services de santé au travail : les médecins (médecin du travail et autres médecins), personnel paramédical, IPRP.
	13h30-15h30	R. BADEL	Aspects déontologiques de l'exercice en santé au travail. Les secrets professionnels du médecin du travail, ses écrits, ses relations avec le médecin traitant et le médecin conseil. Contentieux.
	15h30-17h00	S. CROIDIEU	Spécificités de la médecine du travail dans les fonctions publiques.

3. Monde de l'entreprise & Prévention – Lyon – 9h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e mercredi de novembre Année 1	9h00-12h00	G. SOENEN	Le monde du travail ; L'organisation de l'entreprise.
	13h-15h	FX. THOMAS	La CARSAT et l'INRS ; Le service de prévention des risques professionnels de la CARSAT ; Rôle auprès des services de santé au travail et des médecins du travail.
3 ^e jeudi de novembre Année 1	10h00-12h00	Jean-Baptiste FASSIER	Travail et vieillissement
	13h00-15h00	Jean-Baptiste FASSIER	Prévention de la désinsertion professionnelle

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 8. Risques psychosociaux et santé mentale » (22h) est effectué les années impaires et le « module 3. Maintien en emploi » est effectué les années paires – Lyon – 22h également) :

4.1. Toxicologie : Alertes en santé travail, CO et fumées d'incendie, pesticides – Lyon – 5h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e jeudi de Janvier Années impaires (Année 1 & 2)	9h45-10h45	Philippe PEPIN	Les alertes en santé travail et le réseau des Gast en France, le GAST ARA, Exemples d'investigation en santé travail en ARA
	11h00-12h00	A.M. PATAT	CO, cyanures et fumées d'incendie-gaz irritants et caustiques
	14h00-15h30	J. SPINOSI	Pesticides–Historique, modalités d'utilisation, présentation des matrices d'exposition disponibles (Matphyto)
	15h30-17h30	A. PAUL	Perturbateurs endocriniens

4.2. Toxicologie : législation, cycle des polluants, pollution atmosphérique – Lyon – 4h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e vendredi de Janvier Années impaires (Année 1 & 2)	9h-10h30	L. GABILLY	Accidents chimiques et gestion de crise (POI, PPI, réglementation)
	10h30-12h30	P. BERNY	Cycle des polluants–chaîne alimentaire
	14h-15h	A. CHARRON L. GIORGIS-ALLEMAND	Pollution atmosphérique (gaz échappement, diesel...)

4.3. Toxicologie : Pesticides, toxiques et grossesse, effets neurologiques, fumées de soudage
– Grenoble – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er jeudi de février Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	C. DEMEILLIERS Vincent BONNETERRE	Pesticides : Toxicité des différentes familles, surveillance de l'exposition, environnement général Epidémiologie des effets et expertise Inserm
	13h30-15h00	C. DEMEILLIERS Vincent BONNETERRE	Toxiques et grossesse (les différents reprotoxiques et leurs mécanismes d'action) ; conduite à tenir pour le médecin du travail
	15h00-16h00	Vincent BONNETERRE	Toxiques et effets neurologiques ou/et neurocomportementaux
	16h15-17h30	Renaud PERSOONS	Fumées de soudage

5. Lecture d'articles et communication scientifique – Grenoble – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er jeudi de février Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Vincent BONNETERRE	La Communication médicale : Règles de rédaction d'un abstract, d'un rapport, d'un article scientifique, d'un mémoire. Préparer une communication orale
	13h30-16h30	Sylvette LIAUDY	Méthode de choix des sources d'information Recherche documentaire : principes et exemples

6. Aptitude et Sécurité – Lyon – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er vendredi de mars Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-11h00	Barbara CHARBOTEL	Aptitude médicale à la conduite des véhicules
	11h00-13h00	B. AUBLIN	Médecine du travail dans les BTP
	14h00-16h00	S. BOULOGNE	Epilepsie et travail
	16h00-17h00	Jean-Baptiste FASSIER	Travail et vieillissement

7. Les relations sociales et communication – Saint-Etienne – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e jeudi de mars Années impaires (Année 1 & 2)	8h00-12h00	Luc FONTANA	Les risques psychosociaux
	13h00-17h00	C. VADEBOIN	La souffrance au travail

8. Maintien dans l'emploi et pathologie chronique – Saint-Etienne – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e vendredi de mars Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h30 13h30-17h00	Carole PELISSIER	Grossesse et travail, diabète, pathologie cardiaque, MICI... aptitude et maintien dans l'emploi

9.1. Ergonomie - Ambiances physiques de travail – Clermont-Ferrand – 12h Démarche ergonomique, Postures de travail, Travail sur écran

Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} mercredi d'avril Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Gil BOUDET	Démarche ergonomique
	14h00-17h00	Didier LAFONT	Analyse (des déterminants) d'une situation de travail, méthodologie critères de jugement.
1 ^{er} jeudi d'avril Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Gil BOUDET	Postures de travail–Données anthropométriques biomécaniques Aménagement dimensionnel d'un poste de travail Travail sur écran
	14h00-17h00	Fabien KLISZ	Démarche de prévention des TMS–un exemple en entreprise (Michelin)

10. Ergonomie – Prévention du stress au travail – Clermont-Ferrand – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} vendredi d'avril Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Gil BOUDET	Charge mentale de travail–Emplacement des signaux et commandes
	14h00-17h00	Frédéric DUTHEIL	Les nuisances psycho organisationnels Modèles de mesure du stress

11. Sédentarité au travail – Clermont-Ferrand – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e jeudi de mai Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-11h00	Martine DUCLOS	Définition : Activité physique, inactivité physique, sédentarité Epidémiologie de la sédentarité et de l'inactivité physique Physiopathologie de la sédentarité
	11h00–12h00	David THIVEL	Implications métaboliques et énergétiques de la sédentarisation
	14h00–15h20	Frédéric DUTHEIL	La sédentarité au travail : un risque professionnel majeur Des moyens d'actions ? La mobilité active pour se rendre au travail
	15h20–15h50	Gil BOUDET	Les méthodes d'évaluation de la sédentarité au travail : –subjectives (déclaratives) –objectives (mesures)
	15h50–16h30	Joffrey BEAUJOUAN	Et si on parlait du travail pour questionner la sédentarité ?

	16h30–17h00	Lucile BRUCHET	Recommandation de l'ONAPS (Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité) pour lutter contre la sédentarité en milieu de travail
--	-------------	----------------	--

12. Conduites addictives – Clermont-Ferrand – 6h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e vendredi de mai Années impaires (Année 1 & 2)	8h30–10h30	Audrey SCHMITT	Addiction : définitions, mécanismes, exemple de l'alcool Prise en charge en milieu du travail
	10h30–11h30	Audrey SCHMITT Frédéric DUHTEIL Nicolas CROQUEZ	Atelier alcoolisation aiguë en entreprise
	11h30–12h00	Nicolas CROQUEZ	L'alcool au travail : De la répression au maintien dans l'emploi
	13h30–16h30	Anne TISSERANT	Réglementation tabac et alcool en entreprise Incidence sur l'aptitude

Examen Année 1 – 2h
2^e mercredi de juin 14h-16h

Rattrapage Examen écrit Année 1
2^e mercredi de septembre

Programme détaillé
DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail

Année 2 (2^e année d'inscription) – exemple d'une année paire

*Une année scolaire va de Septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

UJM

Faculté de Médecine Jacques Lisfranc

Total = 94h

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 3. Maintien en emploi » (22h) est effectué les années paires et le « module 8. Risques psychosociaux et santé mentale » est effectué les années impaires – Lyon – 22h également) :

13. Ergonomie – Physiologie cardiovasculaire, alimentation et travail – Clermont-Ferrand – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er jeudi de décembre Années paires (Année 1 & 2)	9h00-10h30	GIL BOUDET	Adaptation cardiovasculaire et respiratoire à l'effort dynamique Mesure par épreuve d'effort de la capacité de travail
	10h30-12h00	Frédéric DUTHEIL	Evaluation a priori du risque cardiovasculaire. Stratégie en Santé au Travail. Evaluation de la fonction et du risque cardiovasculaire sur pathologie
	14h00-16h00	GIL BOUDET	Charge physique de travail Les différents types de travail musculaire Intérêt de la mesure de la fréquence cardiaque en Santé au Travail
	16h00-17h00	Frédéric DUTHEIL	Alimentation et travail

14. Ergonomie – Physiologie respiratoire – Clermont-Ferrand – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er vendredi de décembre Années paires (Année 1 & 2)	8h00-9h00	Frédéric DUTHEIL	Exploration fonctionnelle respiratoire en santé au travail
	9h00-11h00	Vincent LOPEZ	Pathologies professionnelles respiratoires (1) Asthme professionnel Rhinites professionnelles Techniques et explorations en allergologie respiratoire
	11h00-12h00	Lucie CASSAGNES	Imagerie thoracique pathologique en santé au travail
	14h00-17h00	Vincent LOPEZ	Pathologies professionnelles respiratoires (2) BPCO professionnelle Pneumopathies d'hypersensibilité Syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques

15. Pneumologie : amiante et nouveaux risques respiratoires – Grenoble – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e mercredi de Janvier Années paires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Vincent BONNETERRE	Amiante et fibres de remplacement Les cancers professionnels et cancérogénèse
	14h00-17h00	Vincent BONNETERRE	Nouveaux Risques Respiratoires Poussières Minérales et Pathologies Pulmonaires Nanoparticules

4.4. Toxicologie : Plastiques, peintures, et solvants, HAP, dioxines – Grenoble – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e jeudi de Janvier Années paires (Année 1 & 2)	8h30-12h30	Vincent BONNETERRE	Les plastiques et peintures et effets sur la santé Les solvants
	14h00-1700	Anne MAITRE	Les hydrocarbures aromatiques polycycliques et dioxines Métabolisme des toxiques

4.5. Toxicologie : Surveillance biologique / génotoxicité – Grenoble – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e vendredi de janvier Années paires (Année 1 & 2)	8h30-12h30	Renaud PERSOONS Anne MAITRE	De la surveillance de l'exposition à l'évaluation des risques Surveillance biologique de l'exposition et test de génotoxicité
	14h00-17h00	Renaud PERSOONS	Illustration de la place de la métrologie atmosphérique et de la surveillance biologique

4.6. Toxicologie : métaux et les métalloïdes / Prévention du risque chimique – Saint-Etienne – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e mercredi de février Années paires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Luc FONTANA	Les métaux et les métalloïdes, Toxiques hépatiques et rénaux
	14h00-17h00	CARSAT	Prévention du risque chimique

16. Infectiologie et Prévention – Saint-Etienne – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e jeudi de février Années paires (Année 1 & 2)	8h30-12h00	Carole PELISSIER	Le risque biologique en milieu du travail Les hépatites virales professionnelles et accident d'exposition au sang
	13h30-17h00		Vaccination en médecine du travail Contage-stratégie de prise en charge autour d'un cas de tuberculose

17. Urgence en médecine du travail – Saint-Etienne – 2h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e vendredi de février Années paires (Année 1 & 2)	10h00-12h00	Irène LVAL	Urgence en médecine du travail

18. Troubles musculo-squelettiques (TMS) – Grenoble – 10h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e mercredi de mars Années paires (Année 1 & 2)	8h30-9h45	Vincent BONNETERRE (PUPH santé au travail) Thibaut STEINMETZ	INTRODUCTION DU MODULE Présentation de la nouvelle formule du module TMS et du protocole d'évaluation Quizz Epidémiologie
	10h00-11h45	Virginie JOSSELIN (ergonome, SST du CHUGA)	INTERVENTIONS EN ENTREPRISE OBJECTIF : Connaître des outils d'intervention et leur indication Connaître une boîte à outil de corrections matérielles, organisationnelles et psychosociales et leurs indications. Appréhender l'impact des restrictions de poste sur l'organisation du travail. Comprendre la différence entre travail prescrit et travail réel. METHODE : Apports rapides d'éléments théoriques, puis reprise des vignettes cliniques précédentes en proposant des solutions aux problèmes rencontrés, présentation d'outils d'intervention sur les différentes catégories de risque. Analyser l'impact d'une mesure sur l'organisation du travail dans l'organisation au travers de plusieurs histoires cliniques marquantes.
	13h00-13h30	Brice RUBENS-DUVAL (chirurgien orthopédique, CHUGA)	Retour au travail après intervention chirurgicale sur le membre supérieur (épaule notamment)
	13h30-15h00	Thibaut STEINMETZ + Virginie JOSSELIN	MODELE BIOPSYCHOSOCIAL OBJECTIF : savoir analyser le risque TMS au sein de différentes situations de travail METHODE : introduction au modèle biopsychosocial et explication des consignes (10 mn), puis brainstorming par groupe de 3, visant à identifier à partir de leur expérience les facteurs de risque dans chaque catégorie (biomécanique, psychosociale, organisationnelle et individuelle) en les structurant (20 mn -> passage de l'animateur dans certains groupes, possibilité pour les groupes d'appeler l'animateur) ; retour en plénière et présentation du modèle (20 mn). Pause 10 mn. Vignettes cliniques (30 mn) : extraire les FDR identifiés (brainstorming à 3) et retour en plénière pour correction et questions.
	15h15-16h45	Franck SAGELOLI (assistant rhumatologie à Uriage)	PEC Lombalgie aiguë et chronique OBJECTIF : savoir expliciter (faute de pouvoir le réaliser en visio) l'examen clinique, savoir identifier les étiologies sous-jacentes (arthrose postérieure, CLE, discopathie inflammatoire modic1 etc..), et évoquer les diagnostics différentiels (« drapeaux rouges »); Connaître les modalités habituelles de prise en charge physique et psychique (place des examens complémentaires, médicaments, infiltrations, etc) METHODE : cours et vignette cliniques ; présentation d'éléments clé de la recommandation SFMT « surveillance médico-professionnelle du risque lombaire pour les travailleurs exposés à des manipulations de charges »
	16h45-17h15	Vincent BONNETERRE (PUPH santé au travail)	Recommandations de bonne pratique SFMT : surveillance médico-professionnelle du risque lombaire pour les travailleurs exposés à des manipulations de charge METHODE : résumé pratique des recommandations
	17h15-18h15	Michel GUINOT (rhumatologue,	DOULEUR CHRONIQUE OBJECTIF : comprendre l'essentiel de la douleur chronique, les facteurs de risque individuels, l'impact sur l'individu, les grands

		médecin du sport, CHUGA)	principes de prise en charge notamment non médicamenteuse utiles à connaître pour le médecin du travail. METHODE : cours et vignettes cliniques
3e jeudi de mars Années paires (Année 1 & 2)	8h00-9h30	Athan BAILLET (PUPH Rhumatologie CHUGA) En attente de validation	TMS du membre sup : volet médical OBJECTIF : savoir expliciter (faute de pouvoir le réaliser en visio), et pour chaque cadre nosologique, l'examen clinique aidant à préciser le diagnostic, et les modalités habituelles de prise en charge, dont les durées moyennes de retour au travail METHODE : cours et vignettes cliniques
	9h30-10h15	Sylvette LIAUDY (documentaliste Infos Risques)	RESSOURCES DOCUMENTAIRES UTILES
	10h15-11h30	Daniel GARIN Médecin du travail SST MT21 Grenoble En attente de validation Murielle MONGE Médecin du travail et ergonome, A.Raymond, Grenoble En attente de validation	ENGAGER UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES TMS. Retour d'expériences de médecins du travail OBJECTIFS : - Argumenter auprès de l'employeur le bienfondé d'une démarche préventive sur les TMS - Programmer et conduire l'action de prévention (rôle respectif des différents acteurs : médecin du travail, équipe pluridisciplinaire, employeur, CARSAT le cas échéant...) - Aborder la question du maintien en emploi METHODE : Intervention conduite à partir d'exemples issus de la pratique. M.Monge : Etapes diagnostiques et de prise en charge des TMS : « 10 messages clés d'un médecin du travail »

19. Vision – Grenoble – 4h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e jeudi de mars Années paires (Année 1 & 2)	13h30-14h00	Sylvette LIAUDY (documentaliste Infos Risques, UGA)	Ressources documentaires sur le thème vision et travail : aptitudes visuelles, ergonomie visuelle, normes, revues spécialisées sur l'éclairage, rapports Anses, décret 2015 sur affections contre indiquant le permis de conduire, etc
	14h00-16h00	Dr GROLLEARD (assistante ophtalmologie CHUGA)	Risques accidentels oculaires (risques mécaniques, coup d'arc et kératite, risques chimiques, lasers , ...) et conduite à tenir pour les premiers secours / brûlures et traumatismes oculaires Aptitudes visuelles
	16h00-16h30	Vincent BONNETERRE	Vignettes cliniques du centre de consultation de pathologie professionnelle du CHUGA
	16h30-17h30	Sophie ANGERMULLER	Compréhension des tests de dépistage. La vision au travail, vision au volant ; quels examens pour quelle profession et interprétation. L'essentiel et réponse aux questions

20. Risques psycho-sociaux (RPS) – Grenoble – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e vendredi de mars Années paires (Année 1 & 2)	8h30-11h00	Gérald GANDON psychiatre, AHU SST et Cs patho pro CHUGA	Pathologies psychiatriques en médecine du travail Rappel des principales entités & critères diagnostiques (état dépressif, stress post traumatique, troubles de l'adaptation, ...) ; place des questionnaires de dépistage Analyse successive du diagnostic clinique, de la personnalité sous-jacente, et du retentissement fonctionnel en particulier au travail Présentation et discussions de situations cliniques (retour d'expérience d'une consultation de pathologie professionnelle)
	11h15-12h15	Marc DUBUC (psychiatre CHUGA / CHAI)	Repérage de la crise suicidaire (prévention) et « post-vention »
	13h30-14h45	Annie AMAR (Psychologue du Travail CHUGA)	Situations de stress aigu collectif et psycho-traumatisme au travail RPS dans l'entreprise (situations individuelles et collectives) : communication du médecin du travail avec les différents intervenants (encadrement, employeur, représentants du personnel /CHSCT, consultants ou organismes extérieurs).
	15h30-15h45	Alain MONTMAYEUR (SST Orange)	Retour d'expérience à France Telecom : 1ere situation de harcèlement institutionnel juridiquement reconnue
	15h45-16h30	Elise PAUTHIER (SSTI AST38)	Psychopathologie du travail : expérience d'un médecin du travail formé à la psychodynamique du travail
	16h30-17h15	Vincent BONNETERRE	Epuisement professionnel

21. Méthodes en épidémiologie, veille sanitaire et gestion des risques – Lyon – 6h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er mercredi d'avril Années paires (Année 1 & 2)	9h00-11h30	B.CHARBOTEL	Études épidémiologiques en santé au travail – des bases méthodologiques à la mise en œuvre d'une étude.
	11h00-13h00	C.PILORGET	Evaluation des expositions professionnelles – les nomenclatures et les matrices emploi exposition.
	14h00-16h00	E.FORT	Collecte et analyse des données épidémiologiques.

22. Méthodes en épidémiologie, veille sanitaire et gestion des risques

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er jeudi d'avril Années paires (Année 1 & 2)	9h00-11h00	JB. FASSIER	Approches qualitatives pour les études en santé au travail
	11h00-13h00	C.PETE-BONNETON	Diagnostic entreprise à partir du questionnaire Everest
	14h00-16h00	A-M. PATAT N. PARET B. KASSAI-KOUPAI	Alerte et veille sanitaire en santé travail.
1er vendredi d'avril Années paires (Année 1 & 2)	9h00-11h00	N.GUIBERT	Accidents de la route liés au travail et prévention.
	11h00-13h00	S.TOUZET	Démarche de recherche interventionnelle en médecine du travail. Méthodologie de la recherche interventionnelle.
	14h00-16h30	A.LUZY	Analyse d'un accident de travail par la méthode de l'arbre des causes.

9.2. Ergonomie – Ambiances physiques de travail – Clermont-Ferrand – 11h
Bruit, Vibrations, Eclairage, Rayonnements électromagnétiques, Ambiances thermiques

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e jeudi de mai Années paires (Année 1 & 2)	9h00-10h30	Gil BOUDET	Bruit au poste de travail–Métrologie d'une ambiance sonore
	10h30-12h00	Frédéric DUTHEIL	Exploration de la fonction auditive
	14h00-16h00	Gil BOUDET	Vibrations au poste de travail–Métrologie d'une ambiance vibratoire
	16h00-17h00	Frédéric DUTHEIL	Rayonnements électromagnétiques
3 ^e vendredi de mai Années paires (Année 1 & 2)	9h00-10h30	Frédéric DUTHEIL	Les astreintes à la chaleur et au froid
	10h30-12h00	Gil BOUDET	Métrologie d'une ambiance thermique
	14h00-16h00	Gil BOUDET	Notions d'éclairage–Métrologie d'une ambiance lumineuse

Examen Année 2 – 2h
2^e mercredi de juin 14h-16h

Rattrapage Examen écrit Année 2
2^e mercredi de septembre

Année 3 (3^e année d'inscription)

UJM

Faculté de Médecine Jacques Lisfranc

Total = 21h

Module fixe (chaque année pour les Années 3) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Saint-Etienne – 7h

(spécifique aux médecins inscrits à l'UJM)

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Jeudi de septembre Année 3	8h30-12h00	Carole PELISSIER Pierre CARCASSET	Etudes observationnelles
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-16h30	Carole PELISSIER Luc FONTANA Pierre CARCASSET	Présentation de prise en charge de situations cliniques en médecine du travail

Module fixe (chaque année pour les Années 3) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Saint-Etienne – 7h

(spécifique aux médecins inscrits à l'UJM)

Date	Heures	Intervenants	Cours

2^e Jeudi de mars Année 3	8h30-12h00	Carole PELISSIER Pierre CARCASSET	Initiation aux statistiques
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-16h30	Carole PELISSIER Luc FONTANA Pierre CARCASSET	Méthodologie Travail de mémoire

Module fixe (chaque année pour les Années 3) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Saint-Etienne – 7h

(spécifique aux médecins inscrits à l'UJM)

Assister à la soutenance de fin de DIU PMST des 4^e années

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier jeudi de juin Année 3	8h30-12h00	Carole PELISSIER Pierre CARCASSET	Initiation aux logiciels de bibliographie Initiation création d'un masque de saisie
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-16h30	Carole PELISSIER Luc FONTANA Pierre CARCASSET	Méthodologie Travail de mémoire

Année 4 (4^e année d'inscription)

Total = 21h

UJM

Faculté de Médecine Jacques Lisfranc

Module fixe (chaque année pour les Années 4) :

UE3. Accompagnement au mémoire – saint Etienne – 7h

(spécifique aux médecins inscrits à l'UJM)

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Jeudi de septembre Année 4	8h30-12h00	Carole PELISSIER Pierre CARCASSET	Méthodologie analyse statistique
Capacité de la salle 50 places (tuteurs invités)	13h00-16h30	Carole PELISSIER Luc FONTANA Pierre CARCASSET	Méthodologie Travail de mémoire

Module fixe (chaque année pour les Années 4) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Saint-Etienne – 7h
(spécifique aux médecins inscrits à l'UJM)

Date	Heures	Intervenants	Cours
2^e Jeudi de mars Année 4	8h30-12h00	Luc FONTANA Carole PELISSIER Pierre CARCASSET	Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint
Capacité de la salle ≈50 places	13h00-16h30	Luc FONTANA Carole PELISSIER Pierre CARCASSET	Présentation de situation cliniques s'appuyant sur des études de poste

Module fixe (chaque année pour les Années 4) :

Soutenance orale publique

4. Accompagnement au mémoire – Saint-Etienne – 8h (spécifique aux apprenants inscrits UJM)

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Jeudi de juin Fin Année 4	8h30-12h00	Luc FONTANA Carole PELISSIER Pierre CARCASSET	Soutenance des mémoires en présence des Tuteurs
Capacité de la salle ≈50 places	13h00-16h30	Luc FONTANA Carole PELISSIER Pierre CARCASSET	Soutenance des mémoires en présence des Tuteurs

NB : Toutes les dates, horaires, et intervenants sont à titre indicatif et le comité pédagogique se réserve le droit d'adapter en fonction d'évènements (congrès ou autres évènements coïncidant avec des dates de cours ou d'examen) ou de disponibilités des intervenants.